

De : Cerchia Frédéric <frederic.cerchia@vd.ch>

Envoyé : vendredi, 17 mai 2024 15:18

Cc : Schick Manon <manon.schick@vd.ch>; DGAIC_PREF_Préfets <grp.axpqm94f34@vd.ch>; ucw_ucv.ch <ucv@ucv.ch>; info_adcv.ch <info@adcv.ch>; Info DGAIC <info.dgaic@vd.ch>

Objet : Révision de la loi sur la promotion et le soutien aux activités de jeunesse (LSAJ)

Mesdames et Messieurs les responsables des autorités communales,
Mesdames et Messieurs les responsables des organisations s'occupant de la jeunesse,
Mesdames et Messieurs les responsables des organisations de jeunesse,
Mesdames et Messieurs en vos titres et fonctions,

En septembre 2023, la révision de la loi sur la promotion et le soutien aux activités de jeunesse (LSAJ, 2010) a été adoptée à l'unanimité par le Grand Conseil vaudois.

Je vous prie de trouver ci-joint un courrier énonçant les principales modifications apportées par cette révision entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Restant à disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de recevoir, Mesdames et Messieurs, mes salutations les meilleures.



Frédéric Cerchia – Délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse

DGEJ - Direction générale de l'enfance et de la jeunesse

DJES - Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité

Avenue de Longemalle 1, CH – 1020 Renens

Tél. 021 316 35 28

frederic.cerchia@vd.ch – www.vd.ch/dgej

Absent le jeudi